



Commune de MOLIÈRES-SUR-CÈZE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif

Par arrêté n° 2023-20 en date du 01 Juin 2023, Madame la Maire de la Commune de Molières-sur-Cèze a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif pour une durée de 32 jours **du 20 juin 2023 à 8h30 au 21 juillet 2023 à 11h30.**

A l'issue de l'enquête publique, l'arrêt du zonage d'assainissement collectif, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision n°E22000068/30 de Monsieur le Président par intérim du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 19 août 2022, Monsieur Jean Philippe DJAAL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique, du 20 Juin 2023 au 21 Juillet 2023 inclus, les pièces du dossier portant sur l'arrêt du zonage d'assainissement collectif ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Molières-sur-Cèze. Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la Mairie de Molières-sur-Cèze, qui l'annexera au registre d'enquête :

Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Molières-sur-Cèze :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Adresse postale du siège de l'enquête publique :

Mairie de Molières-sur-Cèze - 1 Rue de la Cèze - 30410 MOLIÈRES-SUR-CÈZE
Le dossier sera également mis en ligne toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.molieres-sur-ceze.fr et sera également consultable en mairie au format papier.

Les observations du public pourront également être envoyées par voie électronique à enquetepubliquemolieres@gmail.com

Les observations par voie électronique pourront être envoyées ou déposées du 20 juin 2023 à 9h30 et jusqu'au 21 juillet 2023 à 11h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Molières-sur-Cèze :

- Début de l'enquête, ouverture du registre et première permanence de 8h30 à 11h30 le mardi 20 juin 2023 ;
- Deuxième permanence le mardi 04 juillet de 8h30 à 11h30 ;
- Troisième permanence de 8h30 à 11h30, fin de l'enquête et clôture du registre le vendredi 21 juillet 2023 à 11h30.

ATTESTATION DE PARUTION

Samedi 3 juin 2023 - N° 2238

CEVENNES MAGAZINE

31, Ch. de la Plaine de Larnac

30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS

Tél 04 66 56 69 56

Mail : cevennesmagazine@gmail.com